

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 70 (1944)
Heft: 18

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

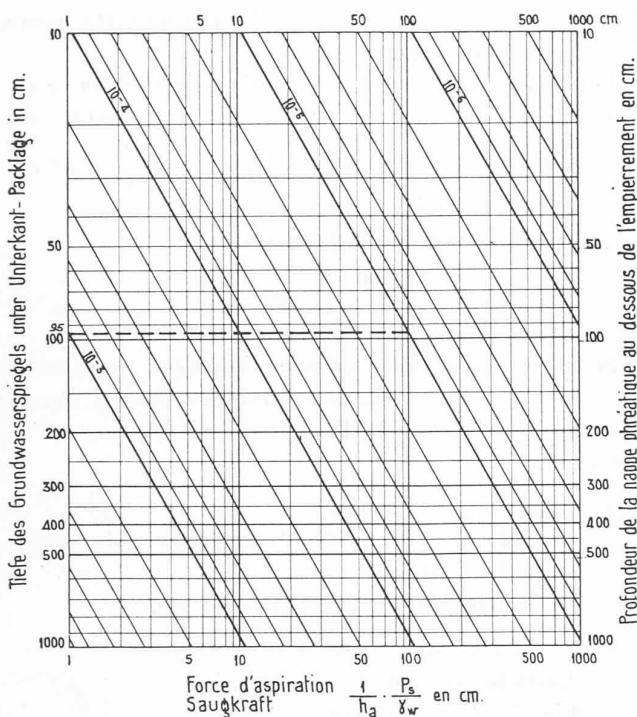


Fig. 5.

Critère géotechnique et climatologique de gévilité.

Altitude m	400—600	600—800	800—1000
Intervalle L , années	30	20	10
Durée du froid, jours	60	60	60
Probabilité du gonflement	0,033	0,05	0,10

en composition.

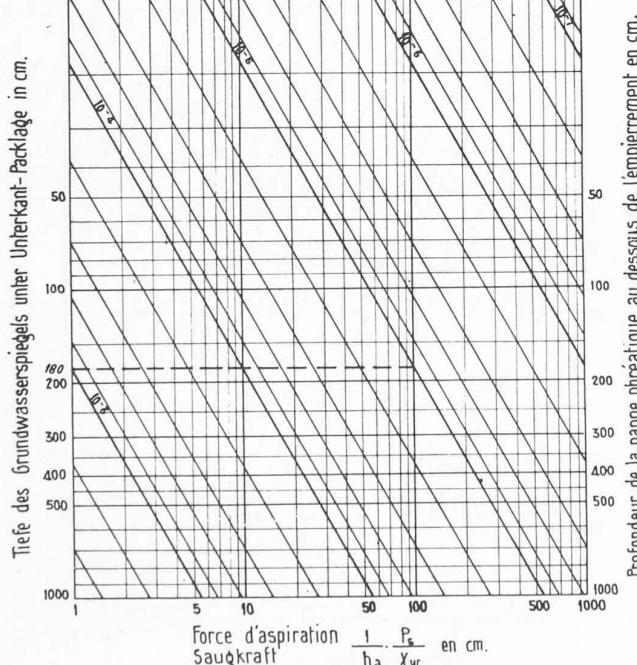


Fig. 6.

Critère géotechnique et climatologique de gévilité,

Altitude m	1200—1400
Intervalle L , années	30
Durée du froid, jours	115
Probabilité du gonflement	0,033

pour qu'il n'y ait pas de dégâts par le gel. Si la hauteur d'aspiration est inférieure aux valeurs données par ces trois chiffres, on devra prendre les mesures nécessaires pour abaisser le niveau de la nappe phréatique ou empêcher l'ascension de l'eau par une couche isolante ou une couche brisant la capillarité.

HABITATIONS RURALES

Concours ouvert par la Classe d'agriculture de la Société des Arts de Genève.

Extrait du rapport du jury.

(Suite et fin.)¹

B. Maison commune.

Dix-huit projets sont écartés pour insuffisance d'adaptation au problème posé ou pour réels défauts dans les relations fonctionnelles des différentes parties du plan.

Cinq autres projets sont éliminés ensuite comme faisant preuve d'une étude plus serrée ou de qualités architecturales indéniables, mais révélant cependant certains défauts ou lacunes importants dans la composition.

Le jury passe ensuite encore en revue tous les projets éliminés et procède au classement des 5 projets restant en présence. Il donne de ceux-ci une critique détaillée. Puis, conformément au programme, il décerne trois prix de 1400 fr., 1000 fr. et 800 fr.

L'ouverture des enveloppes révèle comme suit les noms des lauréats :

1^{er} prix, 1400 fr. — projet « Campagnard » — M. et Mme Liv et A. Rivoire.

2^{me} prix, 1000 fr. — projet « Regain » — M. G. Bréra, architecte.

3^{me} prix, 800 fr. — projet « Campagne III » — M. R. Tschudin, architecte.

Le jury constate que les concurrents ont été intéressés par ce problème nouveau pour Genève et se sont attachés à présenter des études soignées et clairement exprimées en général.

Il est heureux d'avoir pu discerner des projets présentant un réel intérêt et qu'il a pu primer.

Il tient toutefois à faire remarquer que le problème n'a pas été suffisamment étudié dans tous ses détails et notamment en ce qui concerne le logement des ouvriers saisonniers et permanents qui était un des points importants du programme.

A ce point de vue, la séparation des dortoirs pour ouvriers saisonniers, logés dans un bâtiment indépendant et des chambres pour ouvriers permanents, groupés dans le bâtiment des services généraux, est celle qui convient.

D'autre part, les concurrents, sauf de rares exceptions, n'ont pas non plus résolu de façon satisfaisante le problème des douches et de leurs vestiaires. La disposition généralement adoptée est celle qui convient à des équipes sportives, mais non pas à des ouvriers agricoles.

¹ Voir *Bulletin technique* du 19 août 1944, p. 214.

CONCOURS POUR DES HABITATIONS RURALES,
A GENÈVE

B. FOYER POUR OUVRIERS AGRICOLES

1^{er} prix : Projet « Campagnard », M. et M^{me} *Liv* et M. *A. Rivoire*, architectes.

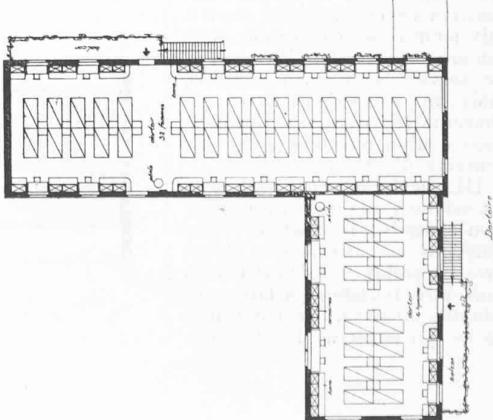
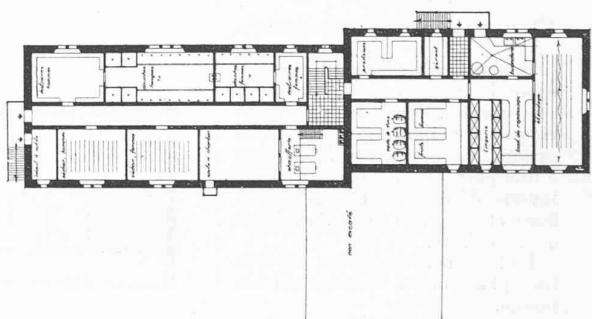
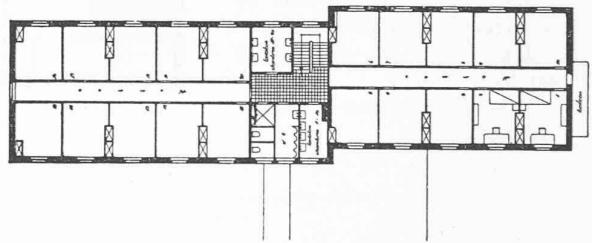
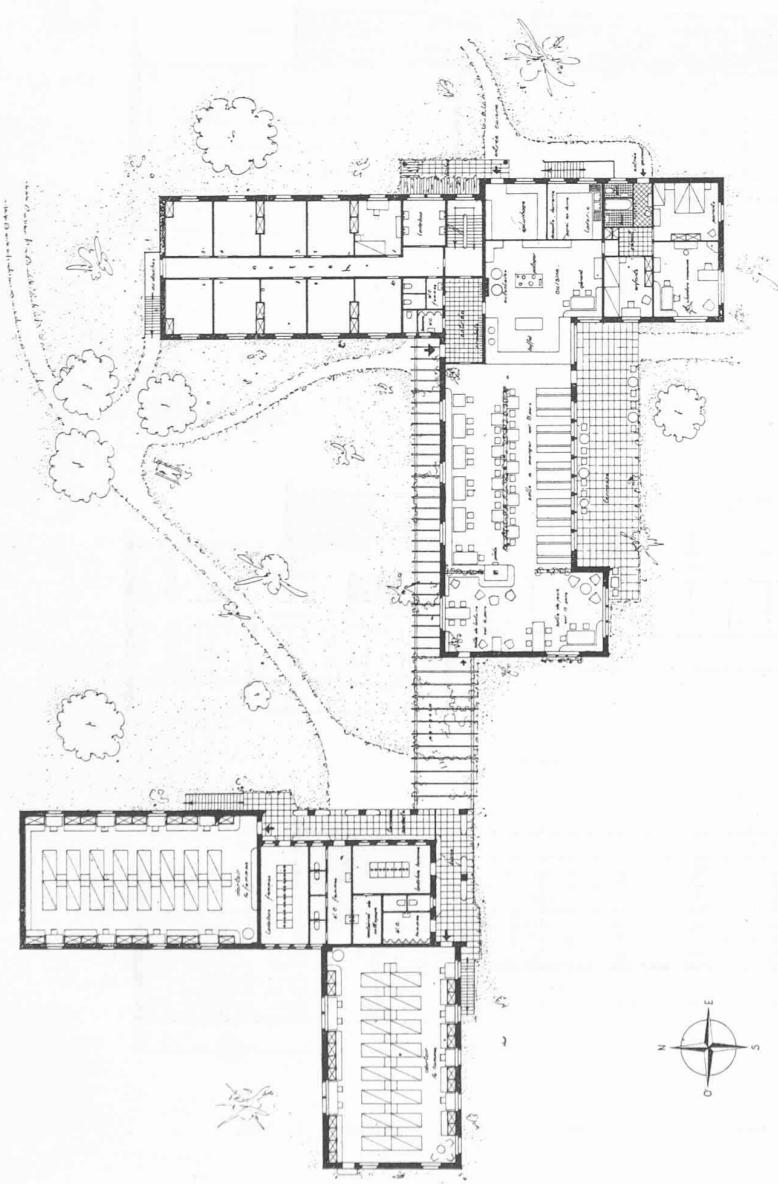
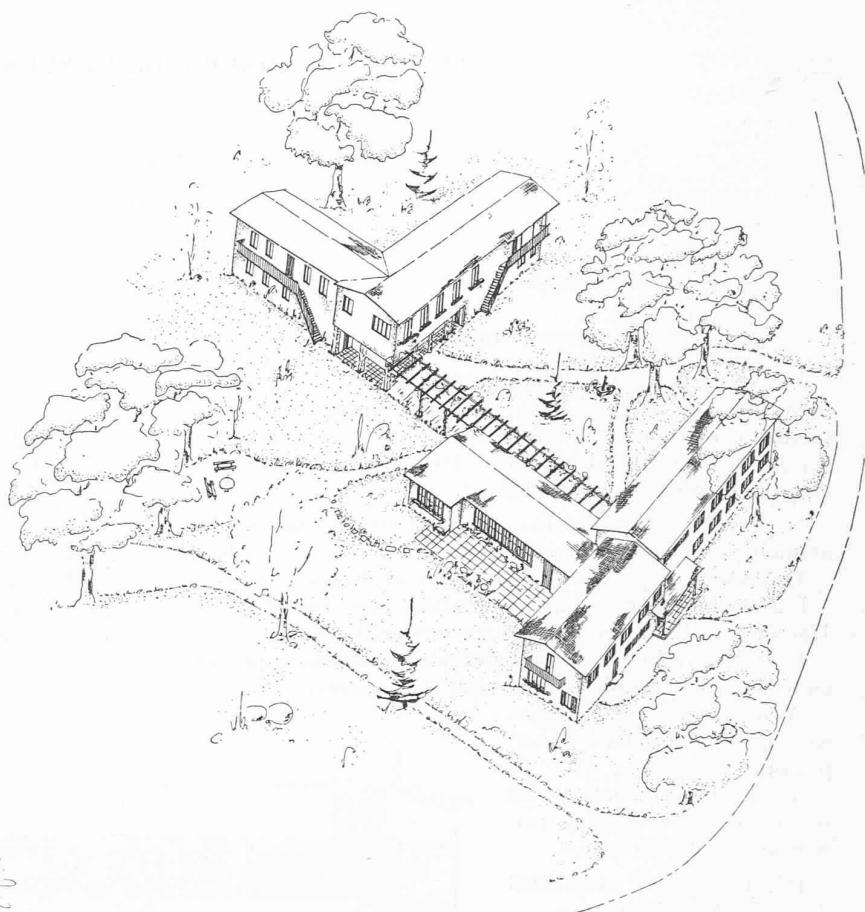
Jugement du jury :

I. L'implantation des bâtiments est heureuse quant à leur orientation.

La composition du plan est excellente dans l'ensemble ; la séparation des dortoirs pour ouvriers et ouvrières saisonniers, logés dans un bâtiment indépendant et des chambres pour ouvriers et ouvrières permanents qui sont groupés dans le même bâtiment que les services généraux, est très satisfaisante. Elle permet de fermer complètement le bâtiment des dortoirs pendant l'hiver.

II. Les proportions du réfectoire sont agréables, mais les salles de lecture et de jeu sont un peu trop développées.

(Suite jugement du jury page 226).



Rez-de-chaussée, premier étage et caves. — Echelle 1 : 450.

CONCOURS POUR DES HABITATIONS RURALES, A GENÈVE

B. FOYER POUR OUVRIERS AGRICOLES

2^e prix : Projet « Regain », M. G. Bréra, architecte.

Jugement du Jury :

I. Excellente implantation du bâtiment. Bon accès par le nord de la parcelle, cependant celui par la route du bas est sacrifié par suite de l'implantation des maisons familiales sur la même feuille. Une partie des chambres du premier étage sont orientées au nord-ouest.

II. Excellente disposition du réfectoire, exagérément agrandi par les salles de jeux et de lecture.

Très bonne disposition de la cuisine et de ses services.

Excellent relations fonctionnelles avec le réfectoire. L'accès des W. C. par le réfectoire est critiquable.

Le logement du gérant n'est pas très favorable, en promiscuité avec les chambres d'ouvriers permanents.

(Voir observations générales en ce qui concerne les douches, p. 224).

Excellent distribution des services secondaires de la cuisine au rez-de-chaussée.

III. Très bonne adaptation du projet à sa destination.

L'économie des moyens de construction est réalisée.

L'aménagement des abords est bien étudié.

Bonne expression architecturale.

Suite jugement du jury

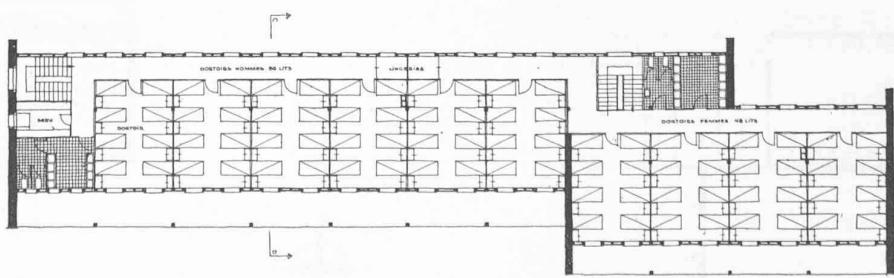
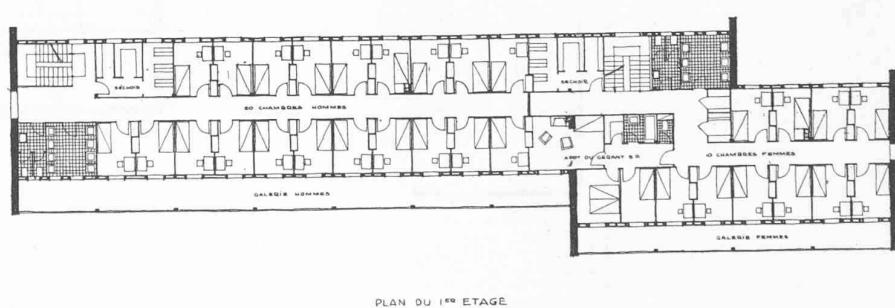
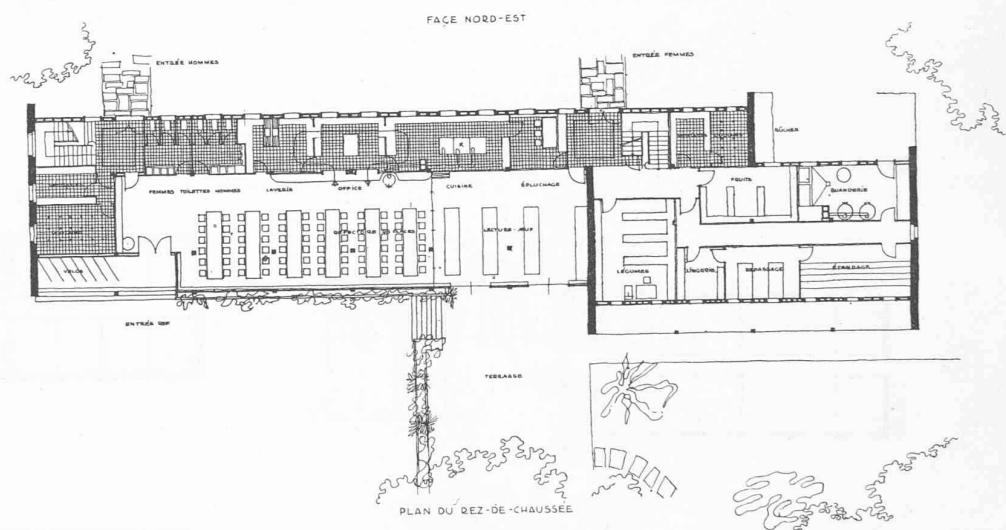
1^{er} prix : Projet « Campagnard ».

Bonnes relations fonctionnelles entre le réfectoire, la cuisine et ses services, lesquels sont judicieusement distribués. Les séparations vitrées entre la cuisine d'une part et la préparation et laverie d'autre part sont superflues et gênantes pour l'éclairage de la cuisine.

Le logement du gérant est très bien placé et sa distribution est bonne.

L'emplacement des douches est convenable, mais leur disposition ne convient pas tout à fait pour l'usage demandé (voir remarques générales). Les locaux de service sont bien répartis, mais un peu exigus en ce qui concerne les caves et dépôts à l'usage d'un réfectoire pour une centaine d'ouvriers.

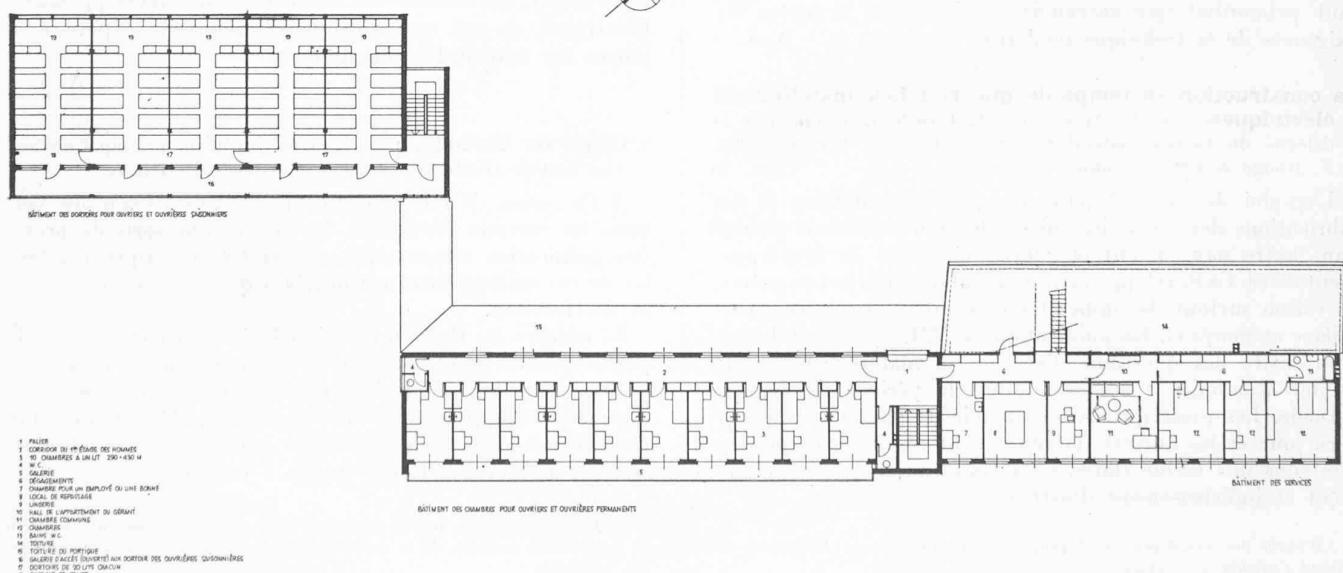
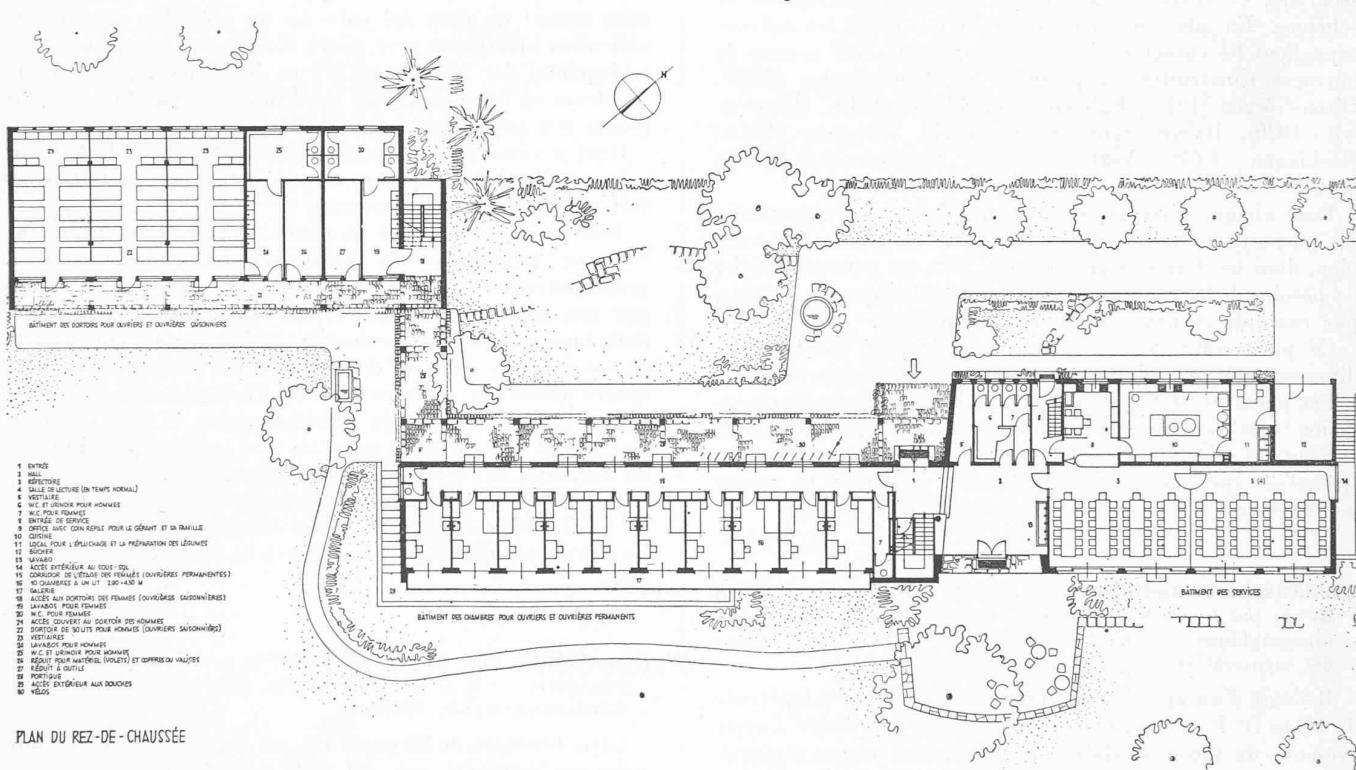
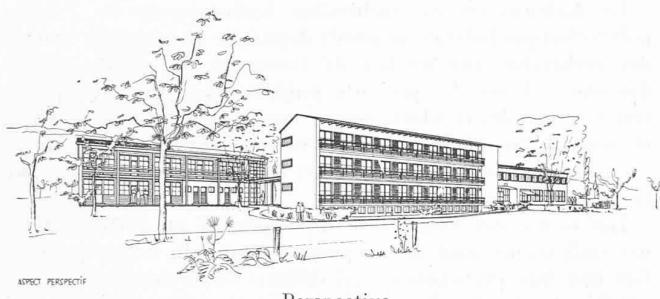
III. De façon générale, le projet est bien adapté à sa destination spéciale ; le cube des constructions est avantageux. L'expression architecturale est bonne, sans être toutefois parfaitement adaptée au pays, en particulier en ce qui concerne les toitures.



Rez-de-chaussée, premier et second étages. — Echelle 1 : 450.

CONCOURS POUR DES HABITATIONS RURALES, A GENÈVE
B. FOYER POUR OUVRIERS AGRICOLES

3^e prix : Projet « Campagne III », M. R. Tschudin, architecte.



Rez-de-chaussée et premier étage. — Echelle 1 : 450.

Jugement du jury :

I. Implantation satisfaisante et très bonne orientation.
II. Le réfectoire est très satisfaisant.
La cuisine et ses services sont bien placés.
Les relations fonctionnelles sont excellentes. Toutefois, le comptoir devant la laverie est une erreur.

La distribution des dortoirs et des chambres est très bien étudiée. L'emplacement de lavabos dans les chambres n'est pas souhaitable.

Le logement du gérant, au premier étage, est bon ; communication directe avec les services.

Les locaux de service sont satisfaisants et heureusement répartis.

III. L'adaptation du projet à la destination est réalisée. L'économie des moyens de construction est judicieuse. Les abords sont bien étudiés.

L'expression architecturale est satisfaisante.